

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition: «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne
pour utilisation diurne!»**

Rapport de M. Jean-Paul Guisan.

La pétition P-277, déposée le 28 février 2011, a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2011. La commission l'a traitée lors des séances du 11 avril, 5 septembre, 10 octobre, 17 octobre 2011 et 29 octobre 2012, sous la présidence de M^{me} Silvia Machado et de M. Pascal Rubeli. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Ksenya Missiri et Danaé Frangoulis, que la commission remercie pour leur excellent travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Travaux de la commission

Séance du 11 avril 2011

Audition de MM. Simon Brandt et Alexandre Chevalier, conseillers municipaux, pétitionnaires

Les pétitionnaires expliquent que la demande émane de nombreux parents d'élèves, qui réclament la fermeture de certains préaux d'écoles lorsque c'est possible, souhaité et nécessaire. Ce genre de mesures a déjà été pris par le département de M. Tornare. Certains préaux ont en effet été fermés, tel celui de l'école du Seujet, en raison du trafic de stupéfiants pratiqué la nuit par des personnes extérieures à l'école. Le but de la pétition est d'uniformiser la pratique du département – au cas par cas – alors que M. Tornare n'a pas agi de manière systématique, mais dans l'urgence.

M. Brandt se réfère à la réponse que le Conseil administratif a donnée le 28 février 2007 à sa question écrite du 29 novembre 2006 (QE-247). Quinze préaux peuvent être fermés de manière simple en rehaussant et en complétant les clôtures existantes pour un coût moyen de l'ordre de 20 000 francs par préau. Trente-quatre préaux, en revanche, présentent des difficultés moyennes à importantes qui nécessiteraient un investissement de l'ordre de 80 000 francs par unité. Le pétitionnaire rappelle toutefois que ces fermetures doivent se faire uniquement lorsque c'est possible, souhaité et nécessaire.

Un commissaire s'interroge sur la collaboration avec la police municipale, qui termine son service à 22 h, alors que les problèmes ont lieu après cette heure. En effet, en l'absence de sentinelles, les gens n'hésitent pas à escalader les barrières. En outre, il fait observer que les nuisances sonores et le trafic de stupéfiants sont l'affaire de la gendarmerie.

M. Brandt répond que la police municipale travaille jusqu'à minuit en période estivale. Les heures sont donc couvertes du mois d'avril à septembre. Autrement, on peut envisager que le concierge jette un coup d'œil dans le préau avant de le fermer et alerte la police municipale en cas de besoin. Si la nécessité s'en fait ressentir, on peut aussi engager une société de sécurité privée pour surveiller l'école la nuit, à l'instar de ce qui se fait à l'école des Vollandes. Il n'y a pas besoin de personnel surformé pour ce type de surveillance.

Une commissaire pense que la police municipale est surformée pour ce genre de tâche et qu'on peut se contenter d'un agent de sécurité. Toutefois, elle s'interroge sur les garanties données au personnel exposé à des dangers. Certains préaux connaissent en effet des situations criminogènes qui nécessitent l'intervention de la police – en l'occurrence la gendarmerie, seule compétente pour intervenir dans ce genre de situation.

M. Brandt répond que M. Tornare a lui aussi engagé des agents de sécurité dans l'école des Vollandes où se pratiquait le trafic de stupéfiants, sans que cela ne pose le moindre problème. Quant à la gendarmerie, elle n'a la compétence pour intervenir qu'en cas de flagrant délit.

Aux questions des commissaires, il a encore été répondu que:

- beaucoup d'écoles ont une activité parascolaire, notamment dans les salles de gym, ce qui implique qu'il y a encore du monde au vestiaire à 21 h, alors qu'à 22 h, dans 80% des cas, il n'y a plus personne. De plus, au cycle et à l'école primaire, les élèves ne sont pas censés rester au-delà de 22 h, sachant qu'ils ont école le lendemain. 23 h serait donc une heure de fermeture trop tardive. En outre, la police municipale termine son service à 22 h;
- dans les écoles qui ne peuvent pas être fermées, la présence physique d'un gardien n'est pas à exclure, mais face à des dealers, un gardien ne fait pas le poids;
- la vidéosurveillance ne constitue pas une alternative à la fermeture d'un préau mais pourrait être envisagée dès lors que la seule fermeture ne suffit pas. Au demeurant, la présence d'un agent de sécurité privée est plus dissuasive qu'une caméra.

Séance du 5 septembre 2011

M^{me} Sophie Courvoisier est nommée rapporteuse pour remplacer M. Rémy Burri.

Séance du 10 octobre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet estime que des préaux ouverts la nuit favorisent la venue de divers utilisateurs, ce qui pose des problèmes de salubrité. Il souligne que M. Tornare, opposé à l'origine à toute fermeture de préau, a fini par faire preuve de pragmatisme en fermant cinq préaux. C'est notamment le cas de l'école des Vollandes qui a été grillagée après l'implantation du bâtiment de la protection civile. Une approche pragmatique implique que la question doit être posée au cas par cas. Certains préaux ne pourront pas être fermés, comme celui du parc Geisendorf. En revanche, il existe des situations très problématiques pour lesquelles la fermeture doit être envisagée comme solution. C'est le cas du préau de l'école des Allobroges, située à cheval sur les communes de Genève et de Carouge.

La gestion du nettoyage et de l'aménagement des préaux, donc la responsabilité de fermer les préaux par des installations diverses et de payer ces dispositifs, incombe au département de M^{me} Alder. Il n'y a pas de doctrine en ce domaine qui serait fixée par le Conseil administratif, mais plutôt une logique de collaboration entre les deux magistrats en charge, respectivement, de la sécurité et des écoles. M. Maudet abordera cette problématique avec M^{me} Alder et verra si elle entend suivre la ligne de son prédécesseur.

Un commissaire se demande si l'on ne pourrait pas mettre en place une ronde effectuée par des agents de la police municipale (APM), ce qui permettrait de laisser ces espaces ouverts.

M. Maudet indique que les APM peuvent et doivent effectuer des rondes, dans la limite des effectifs existants. Toutefois, la question de départ est de savoir comment considérer les préaux. *Stricto sensu*, ils ne font pas partie du domaine public, mais de l'école et du patrimoine privé de la Ville, tout en étant des lieux dans lesquels tout un chacun peut se rendre. Ces préaux sont frappés d'un certain nombre de règles, et notamment les mentions qui sont faites concernant l'interdiction d'accès, durant les horaires scolaires, à certaines personnes. Dès lors, la question centrale est celle de savoir s'il faut étendre cette interdiction à d'autres personnes que les enfants ou les parents avec des enfants à d'autres périodes du jour ou de la nuit et si on l'accompagne de mesures physiques, comme des grillages, des barrières ou des éléments des palissades, etc., amovibles ou pas.

Il prend l'exemple du préau des Eaux-Vives. Bien que pouvant facilement être fermé grâce à l'existence d'une grille à l'entrée, il ne peut pas être systématiquement interdit d'accès durant la nuit en raison des spectacles dans la salle communale qui s'y trouve. De plus, selon les gens qui se trouvent dans le préau, le concierge ne peut pas, à lui seul, faire sortir tout le monde.

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Note du rapporteur: Lors de cette séance, M^{me} Alder et M^{me} Widmer ont donné des informations relatives à l'organisation du nettoyage des préaux, ainsi que la liste de ceux qui sont désormais fermés. Cette dernière figure dans l'annexe. Par ailleurs, au moment de la rédaction du rapport, des notes relatives à la situation actuelle ont été transmises par le Service des écoles et institutions pour l'enfance et figurent également dans l'annexe.

M^{me} Alder n'est pas opposée au constat des problèmes touchant certains préaux, qu'il s'agisse de nuisances sonores ou de déchets qui peuvent être dangereux, même si la situation n'est pas aussi grave que certains le pensent. Ses services reçoivent d'ailleurs peu de plaintes en la matière. Mais, dès lors que l'on considère prioritaires les problèmes posés par les déchets, il faut se donner davantage de moyens pour les gérer, donc engager du personnel supplémentaire, la majorité des préaux n'étant pas nettoyés le dimanche, ce qui est un problème. En 2011, elle a demandé un crédit supplémentaire pour assurer, le dimanche, le nettoyage de dix préaux.

M^{me} Alder reconnaît que certains préaux, qui posent des problèmes malgré de nombreuses interventions, devraient être fermés, comme le préau des Allobroges (nuisances sonores). Elle préconise des solutions au cas par cas. En l'occurrence, il s'agit de travailler à la coordination et à la collaboration des différents acteurs impliqués, ce qui d'ailleurs est déjà le cas. Au demeurant, il faudrait renforcer ce travail accompli par des équipes pluridisciplinaires afin de rencontrer les occupants des préaux et être présent sur les lieux.

Cela dit, elle n'est pas favorable, d'une manière générale, à la fermeture des préaux car cela revient à déplacer les problèmes. Les préaux doivent au contraire rester des espaces publics où il fait bon être. Elle se réfère au règlement municipal sur les parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux, du 1^{er} août 2006, l'article 7, alinéa 1 stipule que «Les préaux sont des espaces publics ouverts à tous, en dehors des horaires scolaires». Aux yeux de M^{me} Alder, ce règlement n'a pas besoin d'être changé. Le coût d'une fermeture éventuelle relève d'une centaine de milliers de francs, ce qui rendrait nécessaires une étude de ces coûts et le vote d'un budget.

Un commissaire s'étonne du fait que le nettoyage des préaux relève aussi bien du Service des écoles et institutions pour l'enfance que de la Voirie. Le minimum consisterait en un renforcement de la collaboration avec la Voirie ou les entreprises de nettoyage. M^{me} Alder répond que, si l'attribution du SEVE au département de M. Maudet avait sa cohérence, la question relative au partage du nettoyage des préaux est légitime. M^{me} Widmer complète cette réponse: le nettoyage doit être réac-

tif et rapide étant donné qu'il a lieu tôt le matin avant l'arrivée des enfants et c'est pour cette raison que la gestion de tous ces partenaires a été attribuée à son service.

Un commissaire demande à M^{me} Alder ce qu'elle entend concrètement par un travail en collaboration. Elle répond que si, par exemple, le problème est l'injection de drogue, son département va demander à des partenaires compétents dans le domaine d'entreprendre une action qui sera plus ciblée et mieux adaptée. En ce qui concerne les jeunes, les maisons de quartier sont elles aussi sollicitées. M^{me} Alder cite encore l'exemple du parc Geisendorf où se trouve un préau: la création d'une association organisant un certain nombre d'animations dans le parc a permis d'éviter le risque d'occupation par des gens susceptibles de créer des nuisances sonores.

Séance du 17 octobre 2011

Discussion

La plupart des commissaires estiment que la situation est préoccupante et qu'il faut renvoyer la pétition P-262 au Conseil administratif, tout en partageant l'avis des deux magistrats qu'il faut agir au cas par cas. Ceux qui y sont opposés invoquent la vocation des préaux à être ouverts à tout le monde, et la diminution de la qualité de vie pour les élèves dont les préaux seraient clôturés par des grilles.

La majorité des commissaires se retrouve dans le constat que le premier problème à régler est l'amélioration de la coordination entre la Voirie et le Service des écoles et institutions pour l'enfance en matière de nettoyage des préaux. Un commissaire d'Ensemble à gauche proposera une recommandation allant dans ce sens, recommandation que d'autres commissaires reprendront à leur compte en y ajoutant la nécessité de renforcer la surveillance.

Prises de positions

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien est en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif pour l'inciter à prendre des mesures, certaines situations étant inacceptables.

Le commissaire socialiste préfère le cas par cas. Dans quelques endroits comme les Eaux-Vives, le Conseil administratif devrait être en mesure de mettre en place une campagne pour éviter les déprédations ou trouver d'autres moyens, avant de recourir à une fermeture systématique des préaux. Le commissaire n'aime pas l'idée de fermeture avec des grillages et des gardes privés comme dans le système français, les jeunes devant pouvoir se développer sans cela. Il concède que quelques situations pourraient justifier la fermeture d'un préau, pour autant que la prévention se soit avérée insuffisante. Dans tous les cas, le Conseil

administratif saura prendre ses responsabilités dans le sens de la protection des jeunes et des familles.

Une commissaire des Verts est mal à l'aise avec la phrase de la pétition stipulant qu'«un préau d'école n'est pas un lieu de vie ouvert à tous». C'est le contraire de la définition d'un préau donnée par le règlement cité par M^{me} Alder. La commissaire est en faveur du renvoi de la pétition dans le but de demander au Conseil administratif de poursuivre le travail qu'il fait déjà, en agissant au cas par cas et en cherchant des solutions alternatives. Le recours à la fermeture ne devrait être envisagé que dans les cas où aucune autre solution n'est trouvée.

Un commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que, pour qu'une fermeture soit envisageable, il faudrait une demande explicite par rapport à cela. Or cette pétition est générale et ne traite pas d'un préau en particulier. En plus, dans la mesure où un règlement définit les préaux comme des «lieux ouverts à tous», une mesure allant dans un autre sens impliquerait un changement du règlement, qui nécessite la prise d'une décision du Conseil municipal. Certes, il faut admettre qu'il y a un problème de coordination du nettoyage (voire de surveillance) auquel on peut et doit remédier sans aller plus loin. Les enfants n'ont pas à vivre dans des camps retranchés.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son parti est en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il lui semble que la commission est d'accord sur le fait que l'idée n'est pas de bunkeriser les préaux, mais d'identifier les problèmes et de trouver des solutions réalistes en vue d'une solution au cas par cas.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois votera en faveur du renvoi de la pétition pour que cette question soit débattue en plénière. Il a vécu quarante-huit ans à côté d'une école dans le préau de laquelle des déprédations étaient commises chaque nuit par des personnes de l'extérieur. Il arrivait aussi que des feux y soient allumés. Une ouverture généralisée de tous les préaux attirerait davantage de personnes indésirables et les problèmes liés à la drogue augmenteraient. Pour ce qui est du règlement, il n'a pas été modifié alors que certains préaux sont déjà fermés. Et lorsque c'est le cas, les enfants ne peuvent pas se sentir enfermés puisque ils ne sont pas censés se rendre dans les préaux entre 22 h et 6 h. Le commissaire ajoute que, les incivilités ayant donc lieu la nuit, la question se pose de savoir qui serait chargé de la surveillance des préaux la nuit, sachant que les APM terminent leurs rondes à 23 h. Il conclut que solution du problème des incivilités passe par un changement au niveau pénal.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique qu'il n'est pas opposé au fait d'aborder la question sous l'angle du nettoyage. Toutefois, le problème posé par les seringues que l'on retrouve le week-end dans certains préaux l'amène à conclure qu'on a affaire à un problème de santé publique qui doit être pris en compte globalement.

Votes

La recommandation suivante du commissaire d'Ensemble à gauche, complétée par d'autres commissaires, est votée à l'unanimité.

La commission des pétitions invite le Conseil administratif à:

- s'assurer que le nettoyage des préaux scolaires est effectué quotidiennement avec une attention particulière le lundi matin avant l'arrivée des élèves;
- coordonner les actions de Voirie – Ville propre et du Service des écoles et institutions pour l'enfance afin que la propreté et la salubrité des préaux soient garanties;
- renforcer la surveillance des préaux pendant la nuit.

La pétition P-262 est renvoyée au Conseil administratif par 7 oui (2 MCG, 2 LR, 1 DC, 1 Ve) contre 3 non (2 EàG, 1 S) et 4 abstentions.

Annexes: – Texte de la pétition P-262

- Inventaire des préaux fermés communiqué par M^{me} Alder lors de son audition du 10 octobre 2011 par la commission des pétitions
- Notes sur la situation des préaux en Ville de Genève transmises au rapporteur en date du 5 décembre 2012 par le Service des écoles

ANNEXE I

Inventaire des préaux fermés communiqué par M^{me} Alder lors de son audition du 10 octobre 2011 par la commission des pétitions.

NOM	DATE DE FERMETURE	MOTIF DE FERMETURE	DEMANDE DE FERMETURE
Necker	Premier préau fermé, avant 2000	Drogue et proximité de la gare amenait toutes sortes de fréquentations	Initiative d'un responsable des bâtiments (école fréquentée par les classes élémentaires)
Ferdinand Hodler	2004	Occupation par des noctambules sortant de boîtes de nuit du quartier engendrant des nuisances sonores et des salissures	Fermeture soutenue par un conseiller municipal du quartier.
Montchoisy	2004	Nombreuses habitations aux alentours, nuisances sonores.	Plaintes du voisinage
Eaux-Vives	2006	Suroccupation par différents groupes de jeunes pendant la soirée et la nuit	Pression de la part des habitants + M. Tornare régulièrement sollicité
Saint-Gervais	2008	Insécurité et mauvaises fréquentations + seringues et drogues retrouvées + proximité avec la gare	---
Vollandes	2009	Seringue trouvée dans le préau	Pression exercée par des parents. Fermeture opérée pour calmer le jeu (pression des parents). Proximité de l'abri PC.

ANNEXE 2

Les préaux en ville de Genève

La Ville de Genève compte une cinquantaine de bâtiments scolaires (53) et autant de préaux.

1) Sécurisation et nettoyage :

Activités entreprises

Mis à part le mercredi, où le nettoyage est pris en charge par la voirie, le nettoyage et la sécurisation des préaux sont assumés par des entreprises sociales mandatées par le Service des écoles.

Au vu des contraintes techniques et budgétaires et de l'obligation de garantir des préaux propres et sécurisés pour les élèves principalement et pour les autres usagers également, le Service des écoles a établi une politique d'intervention ciblée en fonction du risque d'insalubrité et d'incivilités.

- 14 préaux sont nettoyés et sécurisés avant 8h tous les jours scolaires. 10 d'entre eux sont également nettoyés les dimanches durant la belle saison (de juin à octobre) ;
- 17 préaux sont nettoyés et sécurisés avant 8h le lundi et avant 9h30 deux à trois fois par semaine ;
- 21 préaux sont nettoyés et sécurisés avant 9h30 deux à quatre fois par semaine;

Préaux nettoyés tous les jours scolaires avant 8 h et les dimanches en belle saison (sauf *)	Préaux nettoyés avant 8 h le lundi et avant 9 h 30 deux à trois fois par semaine	Préaux nettoyés avant 9 h 30 plusieurs fois par semaine
Allobroges Square	31-Décembre	Allobroges
Cayla	Allières	Beaulieu
Châteaubriand	Carl-Vogt	Charles-Giron
Cité-Jonction*	Charmilles	Crêts
EFP Saint-Gervais*	Contamines	Croquettes enfantine
Franchises*	Crêts-de-Champel	Croquettes primaire
Geisendorf	Eaux-Vives	De Budé
Grottes	Europe	Devin-du-Village
Mail	Ferdinand-Hodler	Genêts
Minoteries*	Hugo-de-Senger	Jardins du Rhône
Pâquis-centre	Liotard	Le Corbusier
Sécheron	Montchoisy	Micheli-du-Crest
Seujet	Plantaporrêts	Necker
Zurich	Pré-Picot	Ouches
	Saint-Antoine	Peschier
	Trembley	Roches
	Vollandes	Roseraie
		Saint-Jean
		Vidollet
		Vieusseux
		Villars-Beaulieu

2) Surveillance nocturne

Activités entreprises

Depuis plusieurs années, le Service des écoles mandate des sociétés de surveillance (actuellement Service Privé de Sécurité SA) pour effectuer des rondes nocturnes dans les préaux durant les mois d'été essentiellement. Lors de ces rondes, les agents doivent d'une part effectuer un contrôle visuel des accès et bâtiments scolaires et d'autre part prévenir les incivilités des éventuels occupants. Leur rôle consiste essentiellement à évacuer les fêtards, à faire partir les personnes qui y dorment la nuit, à vérifier que les accès aux écoles sont fermés et à appeler la police en cas d'effraction. Les agents rendent un rapport hebdomadaire de leurs tournées.

Comme pour le nettoyage, le Service des écoles a établi une politique d'intervention différenciée selon les préaux. En 2012, 13 préaux n'ont été surveillés que durant les mois d'été et ce à raison de rondes 3 à 6 nuits par semaine; 12 préaux (31 décembre, Croquettes, Eaux-Vives, Ferdinand-Hodler, Montchoisy, Necker, Europe, Plantaporrêts, Sécheron, Saint-Gervais, Trembley, Vollandes) sont surveillés à l'année à raison de 3 à 7 nuits par semaine. A cela s'ajoutent des rondes *ad hoc* dans les autres préaux selon les situations.

3) Fermeture

Six préaux sont aujourd'hui fermés au public la nuit. Deux d'entre eux sont également fermés en journée, les fins de semaine. Ces préaux (Vollandes mis part) avaient une clôture d'origine.

EFP Saint-Gervais: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7 h et les WE de 20 h à 8 h depuis 2008.

Eaux-Vives: fermé du lundi au vendredi de 23 h à 7 h et les WE de 23 h à 8 h depuis 2006.

Ferdinand-Hodler: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7 h et fermé les WE depuis 2004.

Montchoisy: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7 h et les WE de 20h à 8 h depuis 2004.

Necker: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7 h et fermé les WE depuis longtemps (avant 2000).

Vollandes: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7h et les WE de 20 h à 8 h depuis 2006.

Frais: A titre indicatif, la construction de la clôture de l'école des Vollandes a coûté quelques 90 000 francs.

En sus, le Service des écoles mandate une société de surveillance chargée d'ouvrir et de fermer le préau et de faire sortir leurs éventuels occupants. En 2011, les dépenses de surveillance des préaux fermés se sont élevées à 47 114 francs alors qu'elles s'élevaient à 16 811 francs en 2005. La différence est essentiellement due à la fermeture de plusieurs préaux dans l'intervalle: Vollandes, Eaux-Vives, Saint-Gervais.

L'impact de la fermeture des préaux est à relativiser. Ainsi par exemple, le coût global lié à l'entretien du préau a augmenté pour le préau des Eaux-Vives et diminué pour le préau de Ferdinand Hodler. Pour ce qui est des incivilités 2011, malgré le fait qu'ils soient fermés, deux des six préaux (Vollandes et Eaux-Vives) présentent plus d'incivilités que la moyenne des préaux. Ces dernières sont commises avant ou après la fermeture. Les rapports des entreprises de sécurité tendent à montrer que le fait que le préau soit fermé n'empêche pas certains de forcer la clôture et de s'introduire dans le préau à l'occasion.

4) Information, sensibilisation, travail social auprès des jeunes (prévention)

Le Service des écoles mène également différents projets d'information, de sensibilisation et de concertation dans les écoles où des problèmes d'incivilité sont relevés. Actuellement, des concertations sont en cours aux Allobroges, à Pâquis-Centre, à Sécheron. Ce travail est souvent mené conjointement avec le Service de la jeunesse.